



Travaux extérieurs jardin maison

Par **vivy974**, le **25/02/2009** à **16:52**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement locataire dans une maison avec jardin depuis mai 2008. Le propriétaire lors de notre emménagement m'a précisé qu'il ferait qq travaux au niveau de la terrasse. Il a commencé ses travaux fin août 2008, et à ce jour nous sommes toujours en attente de la finition des travaux. De plus il pretexte qu'il ne pourra pas faire l'écoulement de béton pour la terrasse avant fin juin 2009. rnNotre jardin ressemble à un chantier de construction!!!rnIl n'a fait aucun geste envers nous (déduction de loyer)rnCela va faire près de 6 mois que notre jardin et cour sont en travaux et nous ne pouvons en profiter.rnQuels sont mes droits face à cette situation.rnrnMerci de votre aidernrnCordialement,rnrnVivy974

Par **Paula**, le **26/02/2009** à **11:33**

Bonjour,rnrnVotre propriétaire a l'obligation de laisser l'usage paisible du bien loué et donc du jardin et de la cour.rnrnQue dit l'état des lieux d'entrée concernant le jardin, la cour et la terrasse ?rnrnVous pourriez mettre votre propriétaire en demeure, par lettre RAR, de terminer les travaux.rnrnVous pouvez également demander à un Huissier de Justice de venir dresser un PV de constat en lui indiquant que le chantier a débuté en août 2008 et qu'il est arrêté. PV que vous enverrez à votre propriétaire.rnrnMais, seul un jugement pourra vraiment l'obliger à s'exécuter rapidement en faisant valoir votre préjudice.rnCordialement